

Objet : Marché de conception, réalisation, exploitation-maintenance pour la création du siège du Parc naturel régional des Baronnies provençales à Sahune– Attribution du marché de Contrôle Technique et de Coordonnateur SPS- Tranche ferme

- Vu la délibération du Comité Syndical n° 2015-02-18 en date du 6 février 2015 ayant pour objet l'acquisition foncière pour la construction des locaux du Parc naturel régional des Baronnies provençales,
- Vu la délibération du Comité Syndical n° 2015-06-10 en date du 10 juin 2015 ayant pour objet le lancement de la procédure du marché de conception, réalisation, exploitation-maintenance pour la création du siège du Parc naturel régional des Baronnies provençales à Sahune,
- Vu la délibération du Comité Syndical n° 2015-12-13 en date du 3 décembre 2015 ayant pour objet le financement de l'opération globale concernant la réalisation du siège du Parc,

La Présidente expose :

Le déroulement du marché en Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance pour la réalisation de la Maison des Baronnies provençales doit réglementairement être accompagné par un contrôleur technique et un coordonnateur Santé Prévention Sécurité dès la phase de conception du projet.

Le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales a sollicité 4 bureaux de contrôle et procédé à une publicité sur son site internet.

La mission se décompose en deux tranches. Une tranche ferme concernant les missions réglementaires lors du déroulement des études de conception des ouvrages et une tranche conditionnelle concernant ces mêmes missions lors de la réalisation des travaux jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement.

Quatre offres ont été réceptionnées :

Candidat		Tranche Ferme	Tranche conditionnelle
		Montant en €HT	Montant en €HT
SOCOTEC	Gap	3 645 €	11 530 €
	Valence	2 370 €	9 220 €
SUD EST PREVENTION		2 390 €	10 840 €
VERITAS		4 060 €	13 290 €
APAVE		6 835 €	14 085 €

Au vu des éléments financiers présentés ci-dessus et des éléments techniques, notamment le nombre de jours consacrés aux missions par chaque candidat, la Présidente propose de retenir, pour la tranche ferme, la proposition de la société SUD EST PREVENTION, pour un montant de **2 390 €HT**.

Une autre vie s'invente ici



Le Village * 26510 * Sarre * Tél : 04 75 26 79 35 * Fax : 04 75 25 79 09 * smbp@baronnies-provencales.fr * www.baronnies-provencales.fr

Alpilles, Arcennes, Armorique, Avesnois, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais poitevins, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonne en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays-de-France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente.
- **Décide** de déléguer au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action.
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Christine NIVOU

